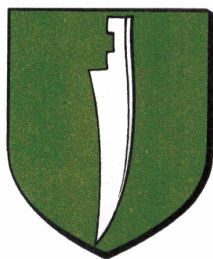


Avril 2008



## MAIRIE de BOESENBIESEN

22, Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN

Téléphone : **03.88.85.30.81**

Télécopie : 03.88.85.30.81

communedeboesenbiesen

@wanadoo.fr

### Horaires ouverture :

- Lundi de 17h à 19h
- Jeudi de 17h à 19h

### INSCRIPTION À L'ÉCOLE RENTÉE SCOLAIRE 2008/2009

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2008/2009, les **inscriptions** devraient être effectuées **courant avril**, au plus tard.

### Vous êtes concernés ?

Merci de vous **présenter en mairie, muni de votre livret de famille**, afin d'effectuer l'inscription de votre ou vos enfants. La procédure à suivre vous sera expliquée à ce moment là.

*Pour tous renseignements relatif à l'école / la rentrée scolaire vous pouvez contacter la mairie au **03.88.85.30.81** ou l'école au **03.90.56.10.28***

# NOTE D'INFORMATIONS

## FERMETURE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé**  
du **1er mai 2008**  
au **14 mai 2008** (inclus)

En cas d'urgence, veuillez vous adresser au maire ou aux adjoints.  
*Les permanences reprendront normalement le 15 mai 2008.*

## BROCHURE « AVS »

Comme vous le savez, l'AVS, association d'enseignant, organise des **séjours vacances pour les enfants et adolescents**.

Pour l'été 2008, l'AVS propose une large palette de séjours à l'attention de 800 jeunes **de 6 à 18 ans**.

**Des brochures « été 2008 » sont disponibles en mairie.**

## LA COMMUNE RECRUTE...

La commune **recrute une ou deux personnes** pour un **contrat entre 5 et 12 semaines** (en fonction du nombre d'agents) pouvant être réparties de **juin à septembre**. La charge de travail est inférieure aux années précédentes et par conséquent le temps de travail sera réduit.

Ce poste peut convenir à un jeune (16 ans révolus) pendant les congés scolaires. Etre titulaire du permis B serait un plus.

Période et horaires à convenir.

- Attributions diverses (entretien espaces verts, rangements...)
- Rémunération statutaire

**Inscription en mairie du 14/04/2008  
au 30/04/2008 au plus tard.**

## MA PARCELLE EN LIGNE...

Découvrez dès aujourd'hui le **cadastre en ligne pour consulter ou éditer gratuitement un extrait du plan cadastral**.

Pour cela, vous pouvez **effectuer votre recherche par le biais d'une adresse, d'une commune, d'un département ou d'une référence cadastrale**. Une aide en ligne vous accompagne pas à pas et vous permet d'utiliser les outils cartographiques mis à disposition (déplacement sur le plan, mesures des distances et des superficies, notes...). Il faut néanmoins noter que l'ouverture sur l'ensemble des communes se fait de façon progressive, toutes les parcelles devant être bientôt consultables. Les 600 000 feuilles de plan couvrant l'ensemble du territoire national devraient être disponibles depuis la mi-février 2008.

Le plan cadastral est un document de référence qui dresse l'état de la propriété du territoire national.

**[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)**

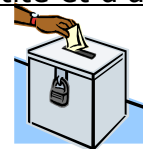
## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

**L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.** Si vous avez déménagé en cours d'année, vous êtes tenu de vous faire inscrire sur la liste de votre nouveau domicile.

*Concernant les ressortissants de l'Union Européenne, l'inscription sur les listes complémentaires pour les élections des représentants au Parlement Européen et les élections municipales est possible.*

Dans tous les cas, il vous suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription est possible  
**jusqu'au 31 décembre 2008.**



Pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans il n'y a rien à faire, l'inscription est automatique. Pour plus de sécurité, vous pouvez vous adresser à la mairie qui confirmera (ou non) votre inscription.

*Pour tous renseignements vous pouvez contacter la mairie.*

### Carte Nationale d'Identité (CNI)

La CNI est **valable 10 ans.**

Que ce soit pour une première demande, un renouvellement un remplacement pour perte ou vol, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes :

- 2 photos d'identité (3,5x4,5 cm, identiques, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc)
- 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone...)
- copie intégrale de votre acte de naissance (demandé par la mairie)
- ou livret de famille des parents
- Ancienne CNI, le cas échéant la déclaration de perte/vol effectuée en Gendarmerie

Les personnes **majeures doivent se présenter en personne** afin de signer et d'apposer l'empreinte.

Pour **les mineurs, la présence du représentant légal est nécessaire.** (L'empreinte est obligatoire à partir de 14 ans).

Le **délai de délivrance est estimé à 4 semaines**, veuillez faire vos démarches à temps.



### Passeport

Pour effectuer une demande de passeport électronique, veuillez vous présenter en mairie muni des pièces suivantes :

! Pour les Majeurs : (Durée de validité de 10 ans)

- 2 photos récentes (3,5x4,5 cm, identiques, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc)
- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile en original (facture EDF, Téléphone...)
- 60 € timbres fiscaux
- Copie d'un document officiel avec photo (CNI, permis de conduire...)

! Pour les Mineurs : (Durée de validité de 5 ans)

- 2 photos récentes (3,5x4,5 cm, identiques, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc)
- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile du représentant légal en original (facture EDF, Téléphone...)
- Copie intégrales de l'acte de naissance et d'un document officiel avec photo du représentant légal (CNI, permis de conduire...)

Le **délai de délivrance** pour un passeport est estimé **entre 6 et 8 semaines**, veuillez faire vos démarches à temps.